



1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2019



1. Procès-verbal de l'assemblée générale 2019

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de l'assemblée générale 2019 qui a fait l'objet d'une diffusion sur notre site internet permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.



Résolution n°1 : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2019

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2019 tel qu'il vous a été présenté ?

Résultat du vote :

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE
Champniers, le 26 avril 2019

Le 26 avril 2019, à 18h00, les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16) se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle Paul Dambier sise Rue des Bouvreuils, 16430 Champniers sous la présidence de Bruno MEUNIER et entouré des membres du Conseil d'Administration.

Les convocations ont été faites régulièrement en date des 4 mars et 8 avril 2019, premières et secondes circulaires envoyées aux adhérents territoriaux ainsi que le 11 mars 2019 par voie d'annonce légale dans deux journaux (Charente Libre et Sud-Ouest).

A l'entrée de la salle, les enveloppes nominatives des différentes associations de chasse existantes en Charente sont données à leur représentant présent et dont le nom a été précédemment envoyé à la FDC16.

A l'intérieur de ces enveloppes se trouvent différents documents. Il y a ainsi deux séries de tables pour réceptionner lesdits participants, l'une pour les chasses communales et l'autre pour les chasses privées, avec à chacune plusieurs agents de la FDC16 qui vérifient et identifient, le représentant du territoire de chasse dont le nom est donc déjà établi, le font émarger sur le registre de l'assemblée générale et lui donne une enveloppe correspondante, préétablie.

Il a été établi une feuille de présence des membres présents et représentés. Ladite feuille de présence permet de constater que 233 membres de la FDC16 sont présents ou représentés correspondant à un total de 8 199 voix. L'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Allocation d'ouverture du Président.
- Rapport moral.
- Rapport d'activité.
- Bilan financier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Approbation du bilan.
- Présentation et vote du budget.
- Intervention de la Commission Grand Gibier.
- Intervention de la Commission Petit Gibier.
- Intervention du Président de la Chambre d'Agriculture.
- Interventions des officiels.
- Questions de la salle.
- Intervention de Jennifer BAZUS, représentant Madame la Préfète.
- Clôture de la séance.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

Mesdames les Présidentes, et Messieurs les Présidents, chers amis chasseurs et chasseresses,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de déclarer ouverte l'assemblée générale ordinaire 2019 de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16). Maître FILHOL, huissier de justice, est présent tout au long de cette assemblée pour assurer le contrôle des votes et du déroulement général de cette assemblée. Son rapport détaillé est annexé au présent document.

Je vous propose que le bureau de cette assemblée soit celui de votre Conseil d'Administration.

Vote : Le bureau de l'assemblée est validé à l'unanimité des membres présents et représentés. Conformément à l'article 11 du règlement intérieur de la FDC16, l'assemblée générale doit déterminer le mode de scrutin qui s'applique. Votre Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, vous propose que les votes aient lieu à main levée.

Vote : Le principe de vote à main levée est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour cette année encore, nous regrettons la disparition de responsables d'associations de chasse, et d'amis chasseurs. En effet, plusieurs présidents d'association de chasse ont rejoint Saint Hubert. Enfin, notre recueillement s'adressera à toutes les chasseresses et chasseurs qui nous ont quittés depuis notre assemblée générale de 2018. Pour ces nemrods qui nous ont quittés, je vous remercie de respecter une minute de silence.

SOUHAITS DE BIENVENUE

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

Un certain nombre de personnalités officielles ou partenaires n'ont pu se déplacer aujourd'hui pour assister aux travaux de notre assemblée générale. En conséquence, je dois excuser :

- Madame la Préfète qui est représentée par Madame BAZUS.
- Monsieur le Président du Conseil Départemental.
- Nos députés charentais, Madame MARSAUD et Monsieur LAMBERT.
- Madame BONNEFOY et Monsieur BOUTANT, Sénateurs.
- Madame BEAUGENDRE, Vice-Présidente du Conseil Départemental.
- Monsieur le Procureur de la République.
- Madame la Directrice Départementale des Territoires.
- Monsieur le Directeur Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Monsieur le Directeur Régional de l'Office National des Forêts.
- Monsieur le Député, Thomas MESNIER représenté par son attaché parlementaire Monsieur Fabien BUFFETEAU.
- Madame Jeanne FILLoux, Maire de Champniers représentée par Monsieur Joël HERIAUD, adjoint au maire chargé du milieu associatif.
- Madame la Présidente du Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières.
- Monsieur LEBECQ, Président des Lieutenants de Louveterie de Charente.
- Maître BETHUNE DE MORO, avocat de la FDC16.
- Les Présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il m'est maintenant agréable d'accueillir :

- Madame Jennifer BAZUS qui représente Madame la Préfète.
- Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président de l'Association des Maires de Charente.

- Monsieur Christian DANIAU, Président de la Chambre d'Agriculture.
- Madame Chantal PETITOT, Directrice de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ainsi que Monsieur BELLAHSENE et Laurence TAVERNIER.
- Monsieur Jean-Yves MORELLEC, Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Madame Jacqueline AJER, Présidente de Prom'Haies.
- Monsieur Matthieu LABROUSSE, Président de la Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.
- Mes collègues administrateurs des Fédérations Départementales des Chasseurs de Charente-Maritime, de la Gironde, de la Dordogne et des Deux-Sèvres.
- Monsieur MINGOT, assureur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente.
- Les lieutenants de louveterie présents.
- Mon prédécesseur, Monsieur Dominique MARTINAUD.
- Les Présidents et Présidentes des associations de chasse spécialisées de Charente.
- Messieurs les estimateurs pour les dégâts causés par le grand gibier.
- Messieurs les formateurs bénévoles à l'examen du permis de chasser.

ALLOUCTION DU PRESIDENT ET RAPPORT MORAL

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

La saison écoulée a vu la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dans notre département. Signé en Juin 2018 par M. le Préfet, il va courir sur une période de 6 ans jusqu'en 2024. Tous les présidents en ont été destinataires, les chasseurs ayant reçu un condensé des principales mesures par l'intermédiaire du Chasseur en Nouvelle-Aquitaine.

Sans entrer dans les détails, ce qui serait fastidieux, je voudrais en rappeler les grandes lignes ainsi que les idées qui ont été les nôtres et qui ont sous-tendu notre réflexion pour aboutir à la rédaction de ce document qui encadre la chasse dans le département.

Tout d'abord, améliorer la gestion du grand gibier et en particulier l'espèce sanglier. Pour cela, un nouveau découpage du territoire a été proposé, plus rationnel que l'ancien, qui tient compte des unités paysagères du département ainsi que des grandes voies de circulation traversant la Charente. C'est ainsi que 5 grandes unités ont été créées, déclinées en 20 sous-unités. Découpage resserré, gestion des 3 grandes espèces sur les mêmes entités, actions au plus proche du terrain, permettront, demain, d'être plus efficace, plus réactif et de solutionner les problèmes rencontrés.

Dans chaque sous-unité, un comité local a été institué, rassemblant des chasseurs, des élus, des agriculteurs et des forestiers. Nous avons souhaité, dans cette instance, réunir autour d'une table, les acteurs qui sont les plus à même d'anticiper sur les difficultés, de prendre des décisions rapides en adéquation avec celles-ci.

Si ce comité local cynégétique n'a pas dans ses prérogatives à s'immiscer dans la gestion des sociétés de chasse, il doit, et c'est sa vocation principale, remplir un rôle de sentinelle, proposer des solutions et mettre tout en œuvre pour atteindre l'objectif fixé par le schéma : diminuer les dégâts et stabiliser les prélèvements de sangliers entre 3 000 et 4 000.

Pour enrayer la progression de la bête noire, nous avons agi sur tous les leviers. Le challenge doit être relevé. Notre crédibilité est en jeu, notre mission de service public sur le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique doit sous-tendre notre réflexion.

Le temps de chasse a été prolongé. L'ouverture anticipée de la chasse en battue au 14 juillet sera reconduite. Nous espérons obtenir, dès cette année, la prolongation de la saison de chasse au sanglier jusqu'au 31 mars. Cette demande avait reçu un avis favorable du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage. A cause d'obscurs calculs politiques, venant de ceux-là même qui crient quand les dégâts sont trop importants, cette demande n'a pu aboutir. Nous avons bon espoir que, la saison prochaine, nous obtiendrons enfin la possibilité de prélever des sangliers au mois de mars.

La chasse à l'approche et à l'affût est possible à partir du 1^{er} juin. Si bon nombre de territoires utilisent cette possibilité, beaucoup d'autres ne veulent pas en entendre parler. J'entends dire : « La vraie chasse, c'est la chasse avec des chiens ! ». Il faudra évoluer dans nos mentalités. Prélever quelques animaux, en utilisant cette forme de chasse, peut permettre de réduire de façon significative les dégâts sur les cultures sans mettre en péril la chasse aux chiens courants.

Nous avons également voulu responsabiliser les territoires. La saison passée, un prix unique de bracelet sanglier à 26 € était appliqué sur l'ensemble de la Charente, plaçant toutes les sociétés de chasse à égalité, les zones blanches et vertes n'existant plus. C'était une demande forte de la plupart d'entre vous.

Souvent, dans les réunions, de façon récurrente, revient le prix des bracelets. Je répondrai, tout simplement, que le coût n'a jamais été aussi bas. Durant ces 6 années où vous nous avez fait confiance pour tenir les rênes de votre fédération, nous avons baissé de près de la moitié le prix de revient du sanglier prélevé.

L'année prochaine, en tenant compte de la maîtrise des dégâts sur les sous-unités, de votre volonté à vous regrouper pour chasser, de votre volonté à utiliser tous les modes de chasse mis à votre disposition, le prix de bracelet de chaque territoire va pouvoir encore baisser jusqu'à 17 €, prix plancher, en deçà duquel l'équilibre du budget serait difficile à atteindre.

Responsabilité, efficacité permettront, demain, de récompenser les territoires méritants. Je reprendrai le mot efficacité pour évoquer une des difficultés inhérentes à notre département, je veux évoquer le mitage des territoires. Plus il est petit, plus l'action de chasse se trouve être restreinte au détriment de cette efficacité que nous recherchons. Il n'est pas dans notre but d'empêcher quiconque de chasser, mais il est nécessaire pour les petits territoires de rechercher une entente avec leurs voisins. Nous ne parlons pas ici de fusion, chacun restant maître chez lui, mais bien d'entente cordiale pour que l'efficacité soit maximale.

Je constate, avec satisfaction, que plus de la moitié des territoires de moins de 300 ha ont signé une convention dans ce sens. Ils prouvent ainsi, qu'au-delà des difficultés, cette entente est possible. Nous devons également être encore plus efficaces dans notre action de prélever. Une formation à la balistique va vous être proposée, vous permettant ainsi d'adapter la bonne munition à votre arme rendant le tir encore plus précis, tout en conservant des règles de sécurité maximales.

La saison 2018-2019 a vu les prélèvements sanglier encore augmenter, même si on note un léger tassement par rapport à l'année dernière. Je crois que la plupart d'entre vous a pris conscience du problème et que si rien n'était fait pour enrayer cette spirale infernale du toujours plus, nous irions droit dans le mur. Il reste, dans le département des points de difficulté qu'il va nous falloir résorber.

Je tiens à rappeler que, dans le schéma, a été acté le quantitatif au détriment du qualitatif. Il n'est pas pensable que certains directeurs de battue donnent encore des consignes de restriction au niveau du tir. Vouloir conserver des populations importantes n'est plus de mise.

L'enveloppe dégâts ne peut indéfiniment augmenter que ce soit au niveau cynégétique ou agricole. Nous aurions tous à perdre si cette situation devait perdurer. Oserais-je vous rappeler que c'est à nous que revient le triste privilège de payer les pertes de récoltes, que l'argent sort de notre poche. Nous avons encore notre destin en main, sachons le saisir, faisons-en sorte de relever le défi et de prouver que nous sommes dignes de la mission de service public que l'état nous a confiée : le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Demain sera trop tard et d'autres s'en chargeront à notre place.

La chasse, nous les chasseurs, sommes souvent pointés du doigt par nos partenaires comme étant responsables de la prolifération du grand gibier. Nos épaules sont suffisamment larges pour endosser une partie de cette responsabilité, mais une partie seulement. Cette pensée est forcément volontairement réductrice. On omet au passage tous les grains de sable qui empêchent la machine d'être bien huilée. J'évoquerai les territoires dont les propriétaires ne veulent pas nous voir, les emprises de l'état le long des grandes voies de circulation qui deviennent de véritables sanctuaires, les fourrés à la périphérie d'Angoulême qui accueillent une population importante, etc, etc...

Nous devons nous attaquer à cet état de fait. Je dois remercier ici, la Direction Départementale des Territoires, représentée par Jennifer BAZUS avec qui nous travaillons en étroite collaboration. Nous partageons ensemble les mêmes objectifs et je souhaite qu'à court terme, notre investissement, notre recherche commune pour trouver une résolution aux problèmes portent leurs fruits. Si le grand gibier accapare une grande partie de notre activité, nous ne négligeons pas le petit gibier. La tâche est certes difficile mais pas insurmontable.

Depuis la mise en place du permis de chasser à 0 €, c'est la première année où nous constatons une perte de chasseurs. Pour convertir de nouveaux disciples à notre loisir, il faut assurer, si j'ose m'exprimer ainsi, « l'après-vente ». Nos territoires doivent être attractifs. Nous conquerrons de nouveaux chasseurs et surtout, nous les conserverons grâce aux efforts que nous déploierons pour retrouver un petit gibier de qualité. Revoir du perdreau, du faisau, du lièvre, c'est possible, à condition de s'en donner les moyens. Nous en avons fait une priorité pour les années à venir.

Nous avons plus de 80 territoires engagés dans le projet associatif petit gibier qu'il soit de première ou de deuxième génération. Le bouche à oreille fonctionne et d'autres sont en passe de rejoindre ces pionniers.

La perdrix royale, perdrix génétiquement pure, labellisée, qui fait l'objet d'un cahier des charges très strict en matière d'élevage donne de bons résultats. Nous allons rencontrer les éleveurs du département pour initier un travail commun sur la qualité des oiseaux sortant de

leurs volières. Les pouillards lâchés en été restent sur le terrain et se défendent très bien tout au long de la saison. Très sauvages, peu d'individus sont prélevés. On renoue avec une chasse du passé que nous avons connue, il y a quelques dizaines d'années.

L'objectif principal décliné dans le projet associatif est atteint : retrouver un gibier de qualité. Mais nous aimerions aller plus loin. Malheureusement, si des nichées sont recensées ici où là, beaucoup de couples observés au début du printemps disparaissent sans que nous en sachions la raison. Des comptages au chant, concernant la perdrix ont été initiés sur certains secteurs. Nous devons intensifier ce suivi et identifier les problèmes afin de les solutionner.

Qu'est ce qui fait qu'ici on obtient des résultats probants alors que là, ils sont décevants ? Nous savons tous que de nombreux facteurs sont gages de réussite dans ce domaine. Cela demande un engagement certain.

Le piégeage est une des composantes de cette réussite. Certes les conditions de pose et de surveillance des pièges sont draconiennes et je profite de cette tribune pour remercier tous ceux qui, au quotidien, pratiquent cette activité. Nous devons, sans aucun doute, réfléchir, en collaboration avec l'association des piégeurs par l'intermédiaire de son président Bernard BONNECAZE, à la promotion de cette activité pour que de nouveaux adeptes viennent grossir les rangs des piégeurs existants.

L'aménagement du territoire constitue une autre composante. La biodiversité devient le cœur de notre métier. Demain, des financements existeront pour mener à bien des projets dans ce domaine. Agir sur les biotopes, c'est remettre en place des chaînes alimentaires qui étaient brisées, c'est retrouver des couverts attractifs, c'est permettre à la petite faune de s'épanouir à nouveau sur des territoires souvent très dégradés.

L'année passée, ce sont 4,3 kilomètres de plantation ou de repousse de haies réalisées avec l'association Prom'haies, 660 hectares de CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates) où nous proposons aux agriculteurs des mélanges plus appétents pour la petite faune, 80 hectares de jachères mellifères et 108 hectares d'engrais verts en culture inter-rang dans le vignoble.

Alors oui, le slogan « Chasseurs premiers écologistes de France » n'est pas galvaudé. Qui peut se vanter, dans notre département, d'avoir mis en place autant de mesures concrètes sur les territoires en faveur de la biodiversité ? Personne. Nous sommes des écologistes de terrain qui prenons nos responsabilités et qui agissons grâce au maillage que constitue notre organisation sur l'ensemble de la Charente.

Demain, faisons que l'activité chasse soit incontournable de la vie de nos campagnes, faisons que le tissu rural que nous affectionnons reprenne toute sa place dans la société, communiquons sans fausse pudeur sur nos actions auprès du grand public, expliquons notre travail quotidien pour la sauvegarde des richesses faunistiques et floristiques de nos campagnes, sur des territoires ordinaires souvent dégradés et dont peu de gens se soucient.

Pour cela, nous avons besoin de l'appui de nos partenaires que sont les agriculteurs, les viticulteurs. Notre combat diffère sur bien des points de vue, mais l'image qu'a le grand public à notre égard nous rapproche. En travaillant ensemble sur ces problématiques écologiques, nous pouvons faire que demain, l'agriculture et la chasse bien que très différentes à la base,

un métier pour les uns et un loisir pour les autres, nous puissions nous retrouver sur des actions communes.

J'ai évoqué le gibier à plume, et je ne peux clore ce chapitre sans évoquer le lièvre, animal emblématique de notre département. L'année prochaine sera mis en place un carnet de prélèvement pour cette espèce comparable à celui qui existe pour la bécasse. Vous me rétorquerez, et vous aurez sans doute raison, « encore de la paperasse à remplir ! ». Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur. Néanmoins, la responsabilité qui incombe à une Fédération Départementale des Chasseurs c'est d'anticiper sur les événements et de prévenir les combats futurs que nous aurions à mener.

La réforme de la chasse prévoit une gestion adaptative des espèces. Si dans un premier temps, elle ne concernera que les migrateurs, rien ne nous assure, qu'un jour, nous n'ayons à nous justifier du bon état de conservation des espèces sédentaires. Le lièvre pourrait devenir le centre des débats. La défense de sa chasse sera arbitrée par les données que nous pourrons opposer à nos détracteurs. Sans elles, le combat sera perdu d'avance.

Alors oui, il y aura encore un document à remplir. Mais il faut que chaque chasseur comprenne la nécessité que nous avons à récupérer ces données sur le lièvre sans aucune arrière-pensée d'une quelconque restriction non consentie sur les prélèvements. Des comptages existent sur les territoires qui ont souhaité se lancer dans une gestion de l'espèce. Je voudrais remercier tous les bénévoles qui ont souhaité s'investir dans ce projet et qui ont accepté une formation.

Ailleurs, bien qu'un document existe, peu de remontées nous empêchent d'en faire une exploitation scientifiquement reconnue. C'est pourquoi, le caractère obligatoire de retour sera institué, à l'instar de ce qui existe pour la bécasse. Nous devons justifier du bon état de conservation des populations de lièvres si nous voulons encore le chasser demain. Cela passera inévitablement par la récupération de vos données et de leur exploitation.

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est novateur et met à notre disposition, met à disposition de tous les chasseurs, les outils permettant d'inscrire la chasse dans la modernité du XXIème siècle.

A cette tribune, l'année dernière, je vous avais parlé de la future réforme de la chasse qui était en préparation. Elle avait été votée à une large majorité des présidents de fédération lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs à Lyon en 2018. Nous entrons maintenant dans son application concrète après avoir été entérinée par l'Assemblée nationale et le Sénat. Elle s'appliquera dès la saison prochaine. Si le point fort, mis en avant, est le permis national à 200 € ou plutôt 205 € si on y ajoute les frais de dossier, beaucoup d'autres dispositions vont concerner les fédérations départementales et régionales, donc, par contre coup, vont tous nous concerner.

Je parlerai tout d'abord de l'aspect financier. Si une inconnue demeure, à savoir le nombre de permis nationaux qui seront délivrés, les projections financières ont été calculées sur une base de 160 000 validations nationales. Cela représente un peu plus de 15 % de l'ensemble des chasseurs de l'Hexagone et il est raisonnable de penser que ce nombre sera largement atteint voire dépassé. En conséquence, avec les reversions proposées et l'abandon de certaines cotisations qui étaient jusqu'à présent obligatoires, je veux parler des cotisations à la région et au national, le budget « recettes » va augmenter et nous permettre d'envisager plus

sereinement l'avenir. De plus, le projet de loi institue une écocontribution de 5 € par chasseur, l'état s'engageant, de son côté, à l'abonder de 10 €, également par chasseur. Sur une base prévue de 1 100 000 pratiquants, l'enveloppe totale se montera à 16 500 000 €. Cette somme importante est prévue pour le financement d'actions en faveur de la biodiversité qui doivent s'inscrire dans un panel prédéfini qui regroupe, pour l'instant, la plupart des missions dévolues aux fédérations.

Je vous parlais tout à l'heure de petit gibier et d'aménagement du territoire. Cette manne financière nous permettra de continuer et d'amplifier nos efforts dans ce domaine, je l'espère. En dehors de cet aspect financier de la réforme, que j'ai volontairement très simplifié et dont je n'ai exposé que les mesures phares et qui devront être confirmées, d'autres concernent une redistribution des prérogatives en matière de gouvernance cynégétique, tel le plan de chasse qui serait désormais de la compétence du président de la fédération.

Si on peut trouver des satisfactions sur un certain nombre de points de cette réforme, il faudra être très attentif, demain, aux dérives que cette loi pourrait engendrer. Un financement public entraîne forcément un contrôle de l'état sur l'utilisation de cet argent. Il était question que ce contrôle revienne à la Fédération Nationale des Chasseurs, le passage de la réforme au Sénat en a modifié cette idée première. L'état conserverait toutes ses prérogatives dans ce contrôle. Ce n'est qu'un exemple, il reste des interrogations et nous devons rester mobilisés, rester attentifs à la mise en place de cette réforme, pour réagir et être source de propositions si les choses devaient évoluer dans un sens qui ne serait plus favorable au monde de la chasse.

En tant que président de cette fédération, j'ai voté cette réforme. Si globalement j'en approuve les grands objectifs avec les restrictions que je viens de vous énoncer, il y a, par contre, un aspect qui me pose question, c'est la mise en place de l'OFBC, l'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse. Ce nouvel établissement, issu de la fusion de l'AFB (l'Agence Française de la Biodiversité) et de l'ONCFS. Outre sa fonction de police, il aura en charge le développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise sur les espèces et les milieux, ainsi que sur la gestion adaptative. Cette gestion adaptative a été voulue par le président Macron. Si dans un premier temps, elle ne concernera que quelques espèces, très rapidement, tous les migrateurs seront soumis à cette gestion adaptative.

Dans ce futur établissement public, que pèsera la chasse ? On peut nourrir quelques inquiétudes quand on voit que nous devons nous contenter de 3 places d'administrateur au maximum, sur les 30 que comportera le futur Conseil d'Administration de cette structure. Demain, qu'en sera-t-il de notre poids politique, qu'en sera-t-il de notre poids scientifique dans les discussions qui ne manqueront pas de naître dans la fixation des quotas de prélèvement ? De plus, outre les espèces migratrices, est-on sûr, qu'à terme, on ne verra pas intégrer les espèces sédentaires : lièvre, perdrix, faisans... à la gestion adaptative instituant ainsi, des seuils de prélèvement, collectif ou individuel, à ne pas dépasser. Que deviendront les réseaux de l'ONCFS avec lesquels nous avons l'habitude de travailler, réseaux qui avaient une caution scientifique et sur lesquels nous nous appuyions pour mener nos travaux ?

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses zones d'ombre subsistent et ne nous permettent pas d'aborder cette réforme avec une totale sérénité. Je souhaite me tromper dans mon analyse et que les doutes qui sont nés de l'application de la réforme s'estompent très vite.

Je terminerai ce rapport moral en évoquant la strate régionale. Depuis la création de la Fédération Régionale Cynégétique de Nouvelle Aquitaine, nous avons eu à surmonter quelques difficultés liées à un certain nombre de facteurs : le nombre de départements, 12, l'éloignement ne facilitant pas les déplacements, une histoire, un vécu différent. Peut-être avons-nous, également, été un peu trop ambitieux sur notre programme et les projets engagés. Bref, les quelques années de fonctionnement depuis sa création n'ont pas été un long fleuve tranquille.

L'aboutissement de toutes ces difficultés a fait que la première région cynégétique française, 1 chasseur sur 5 est issu de notre région, n'est pas représentée au bureau de la Fédération Nationale de la Chasse, instance où se prennent les décisions politiques pour la chasse. Pour des raisons personnelles, Guy GUEDON qui avait été élu président de région a souhaité mettre un terme à son mandat. Tous mes collègues de Nouvelle Aquitaine m'ont sollicité pour que je prenne sa succession.

Après beaucoup de réflexion, j'ai accepté cette proposition. Le 15 avril dernier, à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration de la région cynégétique Nouvelle Aquitaine, j'ai été élu président de cette région, Henri SABAROT, président de la Gironde en devenant le premier vice-président. Nous devons recadrer nos activités, montrer l'utilité de la région cynégétique à l'ensemble des chasseurs de la Nouvelle Aquitaine. Cette instance ne doit pas s'immiscer dans le fonctionnement des Fédérations Départementales mais bien venir en complément de celles-ci.

De par la mise en place de la réforme, de nouvelles missions vont lui incomber, en particulier dans le domaine de la biodiversité. Nous devons très rapidement être source de propositions, monter des projets, montrer nos compétences en mutualisant nos savoirs faire, afin que cette Fédération Régionale, la première de France, reprenne toute sa place sur l'échiquier cynégétique. Nous avons de la chance d'avoir un président de région administrative, Alain ROUSSET, très favorable à la chasse. Des sommes importantes sont dédiées au financement de nos actions. Sachons en profiter, soyons novateurs dans nos projets. Nous sommes une force, montrons là !

La chasse, notre passion est à la veille d'un grand bouleversement. La mise en place de la réforme sera effective dès la saison prochaine. L'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2020. Je souhaite que tous ces changements garantissent une chasse durable, garantissent une reconnaissance de nos actions en matière de biodiversité, garantissent une chasse équitable, populaire, restant à la portée de tous, garantissent enfin une pérennité qui fera que demain, les jeunes générations nous rejoindront. Ensemble, nous serons fiers du parcours accompli.

Je voudrais adresser un grand merci à l'ensemble des personnels de votre fédération qui travaille à la reconnaissance de la chasse et à qui nous demandons beaucoup au quotidien, à mes collègues administrateurs, à tous les chasseurs bénévoles qui encadrent des formations, qui participent aux commissions ou qui viennent aider à des activités fédérales sans compter leur temps, à nos estimateurs qui ont une tâche souvent ingrate à accomplir, aux louvetiers qui sont de plus en plus sollicités, aux présidents d'associations spécialisées et à vous tous, présidents de société de chasse qui œuvrez, sur vos territoires, à la pérennité de notre passion.

Grâce à vous tous, la chasse s'ancrera définitivement sur nos territoires, dans le respect d'une éthique sans faille. Elle deviendra, alors une activité incontournable au sein de nos campagnes, reconnue par tous les acteurs du monde rural.

Nous serons fiers de cette légitimité gagnée à être les premiers aménageurs, à être les premiers gestionnaires de la faune sauvage. Longue vie à la chasse, longue vie à la chasse charentaise. Je vous remercie de votre attention. Je vais maintenant passer la parole à Claude PINEL, notre secrétaire général qui va vous présenter son rapport d'activités.

RAPPORT D'ACTIVITE

Monsieur Claude PINEL, Secrétaire-Général de la FDC16

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle fois, je vais vous présenter l'activité de votre fédération au cours de la saison écoulée, mais aussi les éléments relatifs à l'impact de la loi « chasse » sur notre activité à venir. Nous œuvrons pour que la chasse soit reconnue, qu'elle contribue à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et qu'elle reste une activité de loisirs accessible à tous, même si nous avons de plus en plus d'obligations.

L'année dernière, à cette même tribune, notre président vous a détaillé tout le travail accompli pour parvenir à la rédaction du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Nous en étions encore au stade du projet. Toutes les parties concernées ont effectué des concessions pour arriver à une proposition équilibrée, novatrice, empreinte de transparence et de dialogue permanent dans tous les domaines.

Ce projet est devenu réalité suite à la signature de l'autorité préfectorale fin juin 2018. Mais là ne s'arrête pas le travail sur le schéma, il faut maintenant le mettre en œuvre. C'est le deuxième volet qui s'ouvre et qui ne peut se faire qu'avec les responsables de territoire et les chasseurs. Je ne parlerai que très peu du grand gibier car Fernand PATRIER, président de la commission grand gibier, vous détaillera le travail de cette commission.

Toutefois, quelques chiffres sont incontournables : il a été prélevé 5 617 sangliers soit 306 de plus que l'année précédente. Nous avons lancé un appel à tous les territoires pour prélever le maximum d'animaux, nous avons été entendus.

Le volume des dégâts en Charente est maîtrisé même si nous avons conscience que nos partenaires agriculteurs préféreraient récolter sur la totalité des surfaces cultivées plutôt que d'être indemnisés. Ce point fait partie des enjeux du nouveau schéma avec la mise en place de comités locaux cynégétiques. Au niveau des dégâts, à ce jour, nous avons un montant indemnisé de 167 365 € pour les dégâts de sanglier. Le maïs représente 72 % du total indemnisé. Le montant des dégâts, pour une même surface, peut varier d'une année sur l'autre en fonction de l'augmentation des cours des denrées. Cette année, les cours du maïs ont augmenté en moyenne de 25 %. Je le dis sincèrement, heureusement pour les agriculteurs car nous sommes des ruraux et nous connaissons le contexte socio-économique difficile de l'agriculture charentaise.

Nous pratiquons un loisir, les agriculteurs, un métier. Chers amis, il y a des sangliers, mais heureusement qu'il y a aussi des chasseurs actifs sur le terrain, et c'est bien au niveau local, sur chaque sous-unité cynégétique, que les problèmes peuvent se régler au mieux.

Le deuxième sujet pour lequel nous fournissons un gros effort et qui est très important pour l'avenir, c'est le petit gibier. Notre président vous a fait état de la réforme de la chasse.

Des opportunités nouvelles vont se faire jour au niveau de la qualité des territoires pour le petit gibier. Gérard KUHN, président de la Commission Petit Gibier, vous détaillera les projets que nous souhaitons mettre en œuvre. Nous avons déjà fait beaucoup en tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement. Au cours des 7 dernières années, beaucoup d'aménagements ont été réalisés en faveur de la biodiversité. Cela représente un investissement de plus de 860 000 € dont 261 700 ont été financés par la région et 600 000 € investis par les chasseurs charentais pour cette biodiversité. L'écocontribution nous permettra de faire encore plus.

Une majorité de nouveaux chasseurs souhaitent chasser prioritairement le petit gibier. Nous devons leur offrir un produit de qualité. Il y va de notre avenir pour maintenir le nombre de chasseurs.

Être responsable d'association de chasse aujourd'hui nécessite de s'occuper du grand gibier et des dégâts, bien sûr, mais aussi de la gestion des espèces de petit gibier, de la régulation des prédateurs et surtout de l'aménagement des territoires de chasse. Nous avons conscience que c'est beaucoup demander à des bénévoles. La délégation n'est pas commune dans le milieu associatif, mais pour satisfaire les devoirs et objectifs que sont les nôtres, nous devons y penser.

Le troisième sujet dont je voulais vous entretenir est la sécurité.

Tout responsable digne de ce nom devrait avoir en tête ce sujet quand il organise une battue grand gibier. Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique n'impose pas de nouvelles règles importantes. Nous sommes sur la reconduction de ce qui existait déjà. L'effort financier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente s'est poursuivi en vous fournissant des postes de tir surélevés et des panneaux homologués pour les voies départementales. 1 000 postes de tir et 1 300 panneaux de signalisation ont été vendus. Pour cette action, la remise de 50 % qui a été consentie sur le matériel représente une aide globale de 81 800 € pour les associations de chasse charentaises.

Comme moi, vous avez vu le déchaînement médiatique auquel nous avons assisté suite aux premiers accidents de chasse survenus en France. Nous savons tous qu'un accident est un accident de trop et que dans tous les domaines, le risque zéro n'existe pas. Mais soyons conscients que nous vivons une époque où le moindre problème généré par la chasse donne lieu à des polémiques d'une rare intensité, voire d'une rare violence à notre égard. Nous utilisons la nature pour notre loisir, comme d'autres.

C'est pourquoi, nous vous demandons de rappeler systématiquement avant chaque départ de battue les règles de sécurité, de prudence et de communication vis-à-vis des usagers de la nature.

Un autre sujet est inquiétant, c'est la radicalisation des végétariens et des antispécistes, qui voudraient que tous les consommateurs de viandes deviennent végétariens bon courage !!!!! Aujourd'hui, soyons prêt à découvrir des saccages de matériel, tels que miradors, locaux de chasse, troubles lors de battue, etc... De plus en plus de départements sont touchés. Face à de telles situations une seule conduite : gardons notre calme, ne répondons pas aux provocations même si c'est difficile et prévenons immédiatement la gendarmerie.

Je vous parlais du maintien du nombre de chasseurs. Cette année, nous connaissons une diminution. Votre Conseil d'Administration a examiné tous les chiffres :

- 284 nouveaux chasseurs,
- 109 chasseurs ayant arrêtés ont repris, sachant que 91 % d'entre eux souhaitent renouveler pour la saison 2019/2020.

Si nous n'avions pas le permis à 0 € et l'aide aux abandonnistes, la chute aurait été bien plus importante, c'est pourquoi, à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'Administration a souhaité maintenir ces deux actions.

Le sujet suivant fait aussi partie, malheureusement de notre quotidien.

Il s'agit des problèmes sanitaires avec en premier lieu la tuberculose bovine. Vous savez tous que nous sommes, pour la moitié sud du département, en vigilance maximum. Sachez que nos personnels consacrent 500 heures chaque année pour soutenir l'action de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Ce temps de travail se répartit dans deux domaines principaux : l'organisation de réunions avec la distribution des kits de prélèvement et la gestion des viscères. Petit à petit, nous continuons la couverture du département. Dans ce domaine c'est l'enlèvement de ces viscères qui représente le coût le plus élevé. C'est pour cela que la participation, de toutes les communes ou communautés de communes, serait la bienvenue et appuierait la reconnaissance du monde rural. Je remercie les municipalités, qui, à nos côtés, se sont engagées pour ce financement. Je regrette toutefois que l'appel lancé auprès d'autres partenaires n'ait pas retenue l'adhésion à la hauteur de l'enjeu. Là encore, tout repose sur les seules finances des chasseurs, mais un jour, nous atteindrons nos limites.

Chers amis, le temps nous est compté, je vais laisser la parole à mes collègues.

Merci à vous toutes et tous, responsables de territoires de votre investissement, merci aux services de l'état avec lesquels nous faisons un travail remarquable, merci au monde agricole avec lequel nous devons travailler sur la biodiversité.

Eux, comme nous, avons besoin de nous repositionner au sein de la société. Merci.

SUITE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

Merci Claude,

Maintenant, mes chers amis, nous avons, au cours de cette assemblée générale, un passage obligé : c'est la présentation du bilan et du budget ainsi que leur validation. Je vous rappelle

que tous les comptes ont été approuvés par le Conseil d'Administration, puis soumis au contrôle de notre cabinet d'expertise comptable, et enfin examinés par Monsieur RAMMELAËRE, Commissaire aux Comptes, qui par l'intermédiaire de Monsieur BACQ, vous rendra dans un instant son rapport et son sentiment sur notre gestion.

Je cède la parole à notre trésorier, Gérard KUHN.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Gérard KUHN, Trésorier de la FDC16

Mesdames, Messieurs,

Trésorier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente, il me revient de vous présenter les comptes et bilans financiers au 30 juin 2018.

Comme vous allez le voir, nous avons cette année un résultat négatif aussi bien en ce qui concerne la comptabilité « Dégâts et Gestion du Grand Gibier » que celle du Service Général, qui supportent les projets associatifs votés par les assemblées générales précédentes. Le service général présente un déficit de -142 825,12 €. Ce résultat négatif est tout à fait normal car les projets associatifs sont mis en place pour pouvoir utiliser les réserves en menant des actions en faveur de la chasse et des chasseurs. Il a donc été utilisé 73 130,51 € pour le projet associatif « Permis à 0 € », 6 025,00 € pour le projet associatif « Petit Gibier 2 » et 69 390,79 € pour le projet associatif « Sécurité », ce qui explique le résultat négatif du Service Général. Et en ce qui concerne la comptabilité « Dégâts et Gestion du Grand Gibier », 34 151,12 € ont été utilisés pour le projet associatif « Prévention Dégâts de Grand Gibier ».

Bien que nous ayons perdu cette saison 431 chasseurs, le projet associatif « Permis à 0 € » permet de limiter la baisse du nombre de chasseurs. Nous avons donc eu raison d'investir pour la sauvegarde de notre loisir. Les dégâts de grand gibier ont diminué de 24,80 % par rapport à 2015/2016. Pour la saison en cours, il semblerait que le montant des dégâts soit revu à la hausse.

Vous avez tous reçu les comptes de résultat et les bilans au 30 juin 2018. Je vous rappelle que, conformément à la législation, nous avons deux comptabilités distinctes : la comptabilité du fonctionnement général et la comptabilité « Dégâts et gestion du Grand Gibier ». Le regroupement de ces deux comptabilités nous donne un résultat et un bilan au 30 juin 2018 qualifiés de « consolidés ».

Ce bilan consolidé présente un résultat négatif de -179 072,10 €. Pour information, nous avons pour l'exercice précédent un résultat négatif de -270 559,50 €.

Je vais commencer par vous détailler la comptabilité du service « Dégâts et Gestion du Grand Gibier ». Je vous rappelle que dans cette comptabilité, nous trouvons le montant des indemnités versées aux agriculteurs et les vacations des estimateurs, mais également tous les frais de gestion de cette mission de service public : prévention, remboursement des bracelets sanglier non utilisés, frais de personnel et frais de fonctionnement relatifs à la gestion du grand gibier et à l'indemnisation des dégâts.

Le total des recettes s'élève à 515 111,78 €. Ce montant comprend le prix de vente des bracelets de plan de chasse (381 392,00 €), le montant du timbre sanglier (75 912,00 €), une partie du timbre national grand gibier (47 855,96 €) et enfin la vente de répulsifs, de matériel de clôture et les produits exceptionnels (9 951,82 €).

Le montant des dépenses s'élève à 551 358,76 €. Celui-ci se décompose de la manière suivante :

- Indemnisation des dégâts : 178 505,10 €.
- Vacations des estimateurs : 27 994,37 €.
- Prévention : 39 040,57 €.
- Remboursement des bracelets sanglier non utilisés : 9 610,50 €.
- Frais de gestion du grand gibier et de l'indemnisation : 296 208,22 €.
- Cela nous amène à un résultat négatif de -36 246,98 €.

Nous allons maintenant passer à la comptabilité du fonctionnement général de la Fédération des Chasseurs. L'exercice se solde par un résultat négatif de -142 825,12 €. Pour mémoire, le résultat de l'exercice précédent était également négatif et se montait à -155 365,04 €.

Les recettes se montent à 1 514 905,09 €, et se décomposent comme suit :

- La recette la plus importante est bien sûr celle de la cotisation fédérale. Elle s'élève à 878 208,00 €, soit 57,97 % des recettes. Elle représente 12 569 chasseurs, soit 204 chasseurs en moins par rapport à l'année précédente. Pour l'année en cours, le nombre de chasseurs a subi une nouvelle baisse (-431 chasseurs par rapport à 2017/2018). Il semble tout de même indispensable de poursuivre le projet associatif « Permis à 0 Euro ».
- Le poste « adhésions et contrats de service » se monte à 328 067,41 € pour 705 associations de chasse. Ce poste représente 21,66 % des recettes.
- Le poste divers (308 629,68 €), soit 20,37 % des recettes, représente les 4 euros reversés par l'Etat par validation de permis de chasser, les ventes de pancartes, cartes, pièges, miradors, panneaux « chasse en cours », les dommages et intérêts perçus, les produits financiers et les subventions régionales et autres.

En ce qui concerne les dépenses, dont le montant s'élève à 1 657 730,21 €, la répartition se présente ainsi :

- Les achats (eau, électricité, carburant des véhicules, fournitures de bureau, pancartes, pièges, miradors, panneaux « chasse en cours », achats divers) pour un montant de 200 454,01 €.
- Les services extérieurs (Locations, entretien et réparations, assurances, documentation, frais de la formation pratique à l'examen du permis de chasser) pour un montant de 124 868,49 €.
- Les autres services extérieurs (honoraires, communication, frais de déplacements et de réunions, téléphone, frais postaux et cotisations diverses) pour un montant de 289 588,93 €.
- Les impôts et taxes et frais de personnel pour un montant de 869 678,95 €.
- Les autres charges (subventions aux associations, charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions), pour un montant de 172 094,75 €.

Il ressort donc un résultat négatif de -142 825,12 €, dû comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, à la réalisation de nos projets associatifs. Il montre aussi que la baisse des cotisations a atteint une limite et qu'il faut en tenir compte pour l'élaboration du prochain budget.

Je vais maintenant laisser la parole à M. BACQ représentant M. RAMMELAERE, notre Commissaire aux Comptes, qui va vous rendre compte de sa mission auprès de la Fédération.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Didier RAMMELAËRE, Commissaire aux Comptes

Monsieur BACQ intervient en tant que représentant du Commissaire aux Comptes.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion : référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er juillet 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application, notamment en ce qui concerne le suivi des projets associatifs.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 9 avril 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le rapport intégral du Commissaire aux Comptes est annexé au présent document.

APPROBATION DU BILAN

Monsieur Gérard KUHN, Trésorier de la FDC16

Merci Monsieur BACQ. Je vous demande maintenant de bien vouloir voter à main levée pour l'adoption des comptes que je viens de vous présenter. Merci d'utiliser les petites feuilles roses pour voter.

Vote : le principe du vote à main levée pour l'adoption des comptes est validé moins 4 abstentions.

Je vous demande maintenant de voter l'affectation du résultat du service général, soit -142 825.12 € aux réserves de la comptabilité « Service Général ».

Vote : l'affectation du résultat du service général est validée moins 3 abstentions.

Maintenant je vous demande de voter l'affectation du résultat du service Dégâts et Gestion du Grand Gibier, soit – 36 246.98 € aux réserves de la comptabilité « Dégâts et Gestion du Grand Gibier »

Vote : l'affectation du résultat du service « Dégâts et Gestion du Grand Gibier » est validée moins 6 abstentions.

Je vous remercie. Je vais maintenant vous présenter le projet de budget 2019/2020 qui a été élaboré par la Commission des Finances, au sein de laquelle siègent quatre chasseurs ou responsables d'associations mais aussi cinq administrateurs, notre directeur et notre comptable. Je remercie toutes ces personnes pour le travail effectué. Ce budget a été adopté par le Conseil d'Administration de la Fédération à l'unanimité, et transmis à Monsieur le Préfet en Février dernier, qui n'a émis à ce jour aucune observation.

Le budget est élaboré afin que les missions de service public qui sont les nôtres soient correctement créditées : formation à l'examen du permis de chasser, guichet unique pour les validations des permis de chasser, indemnisation des dégâts de grand gibier... Ce budget doit être équilibré, sinon, c'est Monsieur le Préfet qui prendrait les dispositions nécessaires pour qu'il le soit. Pour rester indépendant, nous devons donc prendre les décisions qui s'imposent. Il a également été tenu compte de la réforme de la chasse qui doit prendre effet au 1^{er} juillet 2019.

Je vous rappelle maintenant les principes d'élaboration des budgets du service général et du service « Dégâts et gestion du Grand Gibier ».

Nous tenons compte des réalisations des trois années précédentes, et nous comparons les résultats précédents afin de déterminer les sommes à affecter à chaque compte. Les comptes de recettes et de dépenses sont étudiés poste par poste et les modifications nécessaires sont apportées afin que l'équilibre soit obtenu. Il faut tenir compte de toutes les données, par exemple l'évolution du nombre de chasseurs, le cours des denrées agricoles, la poursuite de la politique de recrutement, les actions de communication à mettre en place, les financements extérieurs possibles, etc... Ces budgets sont établis par la Commission des Finances, et sont ensuite présentés au Conseil d'Administration. Les critères d'élaboration et ces budgets ont été validés à l'unanimité de vos administrateurs.

Nous allons commencer par le budget de la section « Dégâts et Gestion du Grand Gibier ».

En ce qui concerne le compte « indemnisation des dégâts », et étant donné les circonstances actuelles, nous tablons sur un montant total d'indemnisations de 200 000,00 €, afin de parer à toute éventualité. Le reste des charges est prévu à 328 769,50 €. Le montant total des charges est donc estimé à 528 769,50 €.

Pour être équilibré, le budget doit donc présenter des recettes pour un montant identique. Les recettes de la section « Dégâts et Gestion du Grand Gibier » sont : le timbre sanglier, les dispositifs de marquage, le fonds cynégétique national et les autres ventes.

La quote-part des permis nationaux versé par la Fédération Nationale des Chasseurs est inscrite au budget pour un montant de 65 000,00 €.

Les autres ventes (répulsif, matériel de clôture, goudron de Norvège, carnets de battues...) ont été estimées pour 2018/2019 à 10 000,00 €.

Le montant total des comptes « timbre sanglier » et « dispositifs de marquage » doit donc être de 453 769,50 € pour équilibrer le budget.

Nous avons tablé sur un chiffre de 8 000 chasseurs de sanglier. Le Conseil d'Administration a décidé de vous proposer un prix de timbre sanglier à 11,00 €. Le compte « timbre sanglier » présente donc un montant de 88 000,00 €.

Il nous faut donc une recette supplémentaire de 365 769,50 € pour présenter un budget équilibré.

- Bracelet sanglier : 124 306,00 € (tarifs selon les sous-unités cynégétiques).
- Bracelet chevreuil : 210 596,50 €.
- Bracelet cerf : 30 867,00 €.
- La réforme prévoit une cotisation territoriale obligatoire. En Charente, pour financer les dégâts, nous avons une cotisation timbre sanglier plus des bracelets de marquage. Nous vous proposons que la cotisation territoriale obligatoire soit à 0 €.

Notre budget est donc ainsi équilibré : Dépenses = recettes = 528 769,50 €.

Cette comptabilité est la comptabilité « Dégâts et gestion du grand gibier ». Cela veut dire qu'en plus des indemnités versées aux agriculteurs et des frais d'estimation, nous trouvons dans ce budget les frais de personnel afférents à cette mission, mais également tout ce qui concerne la gestion de la cartographie, la gestion des bracelets, la subvention remboursement des bracelets non utilisés, etc...

Nous cherchons toujours à établir le budget le plus bas possible, tout en conservant la certitude que nous pourrions indemniser les agriculteurs, conformément à nos obligations. Nous devons présenter un budget avant de connaître le coût des denrées agricoles. Ce manque de lisibilité nous amène à prendre des risques que nous devons maîtriser. Ces risques sont aussi couverts par les réserves de la comptabilité « Dégâts et gestion du grand gibier ».

Vote : le budget du service « Dégâts et Gestion du Grand Gibier » est adopté moins 2 abstentions.

Voici maintenant le budget du service général.

Nous avons établi un budget qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 458 302,00 €.

Le prix du timbre passe à 71,00 €.

La cotisation d'adhésion des territoires reste à 240,00 € et le prix de la cotisation à l'hectare à 0,29 €.

Les autres charges du service général sont réduites au maximum. Tout est mis en œuvre pour réduire les coûts. Nous avons par ailleurs vérifié que toutes les missions de service public soient correctement financées afin que l'Administration n'ait aucun motif pour intervenir ou s'ingérer dans notre gestion. Le budget du service général se présente donc ainsi.

Tout d'abord les recettes :

- Ventes : 245 418,00 €.
- Subventions d'exploitation : 140 058,00 €.
- Autres produits de gestion courante : 982 289,00 €.
- Produits financiers : 8 000,00 €.
- Reprises sur provisions : 82 037,00 €.
- Transfert de charges : 500,00 €
- Soit un total de recettes de 1 458 302,00 €.

Ensuite les dépenses :

- Achats : 76 500,00 €.
- Services extérieurs : 111 700,00 €.
- Autres services extérieurs : 200 770,00 €.
- Impôts et taxes : 47 250,00 €.
- Frais de personnel (salaires et charges sociales) : 889 182,00 €.
- Autres charges de gestion courante : 63 400,00 €.
- Dotation aux amortissements et provisions : 69 500,00 €.
- Soit un total de dépenses de 1 458 302,00 €.

En conclusion, le budget service général a été élaboré avec les éléments suivants :

- Cotisation fédérale : 71,00 €.
- Cotisation d'adhésion pour les associations : 240,00 €.
- Prix à l'hectare pour les contrats de service : 0,29 €.

Le budget « dégâts et gestion du grand gibier » a été élaboré avec les éléments suivants :

- Prix du timbre sanglier : 11,00 €
- Prix du bracelet sanglier avec tarif variable en fonction des sous-unités cynégétiques (cf. au tableau présenté et qui vous a été envoyé).
- Prix du bracelet chevreuil contrat de service : 23,00 €.
- Prix du bracelet chevreuil adhésion simple : 46,00 €.
- Prix du bracelet cerf contrat de service : 90,00 €.
- Prix du bracelet cerf adhésion simple : 180,00 €.
- Prix du bracelet daim : 50,00 €.
- Prix des bracelets en parc : 22,00 €.
- Cotisation territoriale obligatoire : 0 €.

Ces budgets et tous les éléments qui les composent ont été présentés par la commission des finances à l'ensemble des administrateurs qui les ont validés à l'unanimité.

Je vais vous demander maintenant d'approuver ces budgets en votant à main levée. Ce système de vote est identique à celui qui a été mis en place à votre demande. Le fait d'approuver ce budget entérine le montant des cotisations et des bracelets tels que je vous les ai décrits.

Vote : le budget du service général est adopté moins 1 contre et 1 abstention.

Une fois de plus, je vous rappelle que si vous avez la moindre question concernant les comptes et la gestion de la Fédération, je suis à votre disposition, ainsi que notre Président, pour tout point que vous souhaiteriez éclaircir. Il vous suffit de prendre rendez-vous au siège de la

Fédération. N'hésitez pas à nous solliciter, informez-vous directement auprès de la Fédération, cela évitera le colportage d'éléments erronés qui ne peuvent que nuire à l'image de la chasse et des chasseurs, et c'est ce que nous appelons la transparence.

Notre grande priorité reste le recrutement de nouveaux chasseurs, jeunes ou moins jeunes. Pour enrayer la baisse des effectifs, nous avons besoin de vous. Votre implication est nécessaire dans les actions que nous menons. L'avenir des structures cynégétiques en dépend. Comme je vous le disais tout à l'heure, il est clair que plus il y aura de chasseurs et moins les cotisations seront élevées.

La politique basée sur les économies que nous avons menée depuis quelques années nous a permis de réduire certaines dépenses. La Fédération des chasseurs poursuivra cette ligne de conduite afin de maintenir un niveau de cotisations acceptable pour tous, dans l'intérêt de la chasse et des chasseurs charentais.

Je vous remercie de votre attention.

MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

J'ai développé le projet de réforme de la chasse. Celui-ci deviendra effectif après le vote en 2^{ème} lecture à l'Assemblée Nationale.

Des modifications liées à la loi devront intervenir dans les statuts et règlement intérieur de la Fédération. Aujourd'hui, nous n'avons pas la possibilité de vous présenter ces modifications car le décret modificatif ayant trait à la fusion des deux comptabilités, générale et dégâts de grand gibier, l'écocontribution ou la réécriture de nos missions, n'est pas encore paru. Cela nous obligera à une nouvelle décision d'approbation par une assemblée générale supplémentaire.

L'article 11 de nos statuts précise que *« Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Tout scrutin électoral est pris à scrutin secret, les autres décisions sont prises à scrutin secret ou selon d'autres modalités inscrites au Règlement Intérieur. »*

Pour éviter des déplacements et l'organisation traditionnelle d'une assemblée générale, nous vous proposons d'ajouter à notre Règlement Intérieur la disposition suivante : *« En dehors de l'Assemblée générale ordinaire et pour des Assemblées générales supplémentaires, il est autorisé de mettre en œuvre un vote par correspondance ou une consultation électronique. »*

Vote : le principe du vote par correspondance ou par consultation électronique pour une assemblée générale supplémentaire est adopté moins 1 abstention.

Je vous remercie.

INTERVENTIONS DES COMMISSIONS

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

Suite à l'adoption du Schéma Départemental de gestion Cynégétique, les commissions fédérales ont été ouvertes plus largement et leur composition a été modifiée. Nous avons deux grandes priorités :

- Favoriser la biodiversité et le petit gibier,
- Assurer le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, ce qui est du domaine de compétence de la commission grand gibier.

Je vous rappelle que les propositions d'une commission fédérale sont présentées au Conseil d'Administration qui les examine et décide de leur mise en œuvre. Fernand PATRIER, Vice-Président, Président de la Commission Grand Gibier et Philippe BERTHONNEAU vous présentent maintenant cette commission, son fonctionnement et ses objectifs. Puis Gérard KUHN, Président de la Commission Petit Gibier-Biodiversité, prendra le relais.

COMMISSION GRAND GIBIER

Monsieur Fernand PATRIER, Président de la Commission Grand Gibier

La commission grand gibier a pour missions :

- De porter un regard attentif et permanent sur la bonne prise en compte des mesures et des orientations du nouveau schéma,
- De favoriser la bonne intégration des membres des comités locaux. Elle doit-être complémentaire de ces comités car la gestion doit s'opérer au niveau local,
- De recueillir les sentiments des délégués, de leurs adjoints et des chasseurs,
- D'être force de propositions.

Sur la problématique grand gibier, il ne doit pas y avoir d'ambiguïté, nous sommes tous concernés, chasseurs, agriculteurs, forestiers, territoires de chasse, y compris l'Office National des Forêts, nous devons avoir une gestion raisonnée et partagée avec des objectifs collectifs. Nous devons conjuguer nos efforts pour atteindre le but de la fédération : la baisse du niveau des dégâts, de la population. Il ne s'agit pas d'avoir des affirmations subjectives, mais des éléments précis et scientifiquement reconnus pour permettre d'avoir un dialogue rationnel.

Le dialogue local avec l'ensemble des partenaires doit favoriser les décisions de gestion partagées. Sans ce fonctionnement, nos résolutions seront vouées à l'échec. De nouveaux outils WebSIG, qui est une application Smartphone, seront opérationnels à compter du 1^{er} juillet prochain. Cela permettra aux délégués, à leurs adjoints, à la chambre d'agriculture, à la Direction Départementale des Territoires, à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de disposer des données actualisées sur l'évolution des dégâts et de la population grand gibier.

Cet outil a un coût conséquent pour la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente, mais c'est le prix de la transparence pour disposer des données qui permettront d'avoir un dialogue relationnel et constructif des bases identiques. Nous sommes dans la phase de mise en place de ce nouveau système. Conformément à l'arrêté d'approbation du schéma, ce dernier se veut totalement transparent avec une évaluation permanente et commune avec l'ensemble des partenaires.

Je passe la parole.

COMMISSION GRAND GIBIER

Monsieur Philippe BERTHONNEAU, membre de la Commission Grand Gibier

Mesdames et messieurs, chers amis chasseurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le travail de la commission grand gibier. Cette commission s'est mise en place début octobre, après l'élection des délégués des différentes sous-unités-cynégétiques. Ceux-ci ont été cooptés pour être membre de la commission grand gibier.

Au départ, nous nous sommes interrogés du bien-fondé de notre incorporation. Aujourd'hui, nous mesurons l'aspect positif de cette participation. En effet, les échanges sont nombreux car nous avons les mêmes préoccupations au sein de nos sous-unités-cynégétiques. Nous pouvons nous exprimer librement, aborder l'ensemble des problèmes. Les suggestions de chacun, chasseurs, élus et personnel permettront de faire remonter des propositions au Conseil d'Administration. Nous sommes écoutés, et les réponses à nos questions vont faciliter notre rôle au sein des comités locaux.

La représentation de chaque sous-unité a comme objectif d'avoir une vision départementale de la chasse. La situation de chaque sous-unité-cynégétique n'étant pas identique dans le département. Il est important que chaque membre se rende compte des situations locales. Une vision globale permet de traiter avec l'expérience de chacun les difficultés différemment.

Le nouveau schéma départemental est un outil fondamental sur le grand gibier et sa gestion. Il est nécessaire que les chasseurs en soient conscients. Nous sommes vos porte-paroles. Notre rôle est de faire remonter et descendre l'information afin que chacun en comprenne les enjeux et puisse exprimer les difficultés du terrain. Amis chasseurs, chacun d'entre vous a un représentant au sein de cette commission. C'est par notre intermédiaire que vous pouvez faire passer votre point de vue et n'oubliez pas que nous sommes à votre disposition pour cela.

Nous devons livrer au niveau local la même information que notre fédération transmet au niveau départemental sur :

- La transparence des dégâts, les prélèvements, les zones non chassées ou peu chassées, les zones non chassables,
- Le relationnel renforcé avec les agriculteurs, les forestiers sur chaque territoire,
- Ces échanges doivent aboutir à des actions relatives au prélèvement, à la prévention des dégâts, à l'information auprès de la DTT, des louvetiers, de la fédération, de la chambre d'agriculture, de l'ONCFS.

C'est par un relationnel local performant avec les agriculteurs que nous pourrons prévenir les dégâts dès lors que nous serons informés de l'implantation d'une culture à risques sur telle parcelle ou du début de dégâts sur telle autre. La prévention des dégâts doit être faite en amont des semis sur les parcelles à dégâts récurrentes ou cultures à forte valeur ajoutée. Au vu du nombre de participants, nous avons créé 4 groupes de travail pour traiter les thèmes suivants : la sécurité, les dégâts, la gestion des populations et le suivi sanitaire.

Si la sécurité reste un des principaux thèmes définis par le schéma pour protéger les chasseurs ainsi que tous les usagers de la nature, les thèmes dégâts et gestion des populations sont également très importants. En effet, ces 2 points ont un lien étroit avec le monde agricole et forestier. L'information doit-être immédiate pour nous permettre d'agir, nous chasseurs, afin de limiter les dégâts et de faire baisser la population. C'est pour cela que sur chaque sous-unité

cynégétique, nous devons veiller à la pratique de tous les modes et types de chasse. C'est là où les délégués et les adjoints ont un rôle primordial.

Le suivi sanitaire a pour objectif de faire reconnaître notre rôle de sentinelle de la nature et des obligations pour valoriser la venaison. En faisant partie de cette commission, nous endossons une responsabilité, et nous sommes mieux armé pour parvenir à une activité cynégétique équilibrée, raisonnée et pleine d'avenir.

La commission ne pourra prendre son effet sans un engagement total des territoires et de ses chasseurs par la remontée d'informations et la prise en considération de tous les éléments du schéma. Cet engagement vaut aussi pour le monde agricole et forestier afin de nous permettre d'atteindre les objectifs du Schéma Départemental de gestion Cynégétique.

Je vais clore en disant que les membres de cette commission grand gibier sont très impliqués en raison de l'ampleur du travail qui les attend. Cette gestion du grand gibier est l'affaire de tous, car j'ai envie de conserver cette passion pour cette chasse, même si les contraintes sont nombreuses. C'est un atout majeur pour la chasse, sans oublier, pour demain le développement du petit gibier.

Je vous remercie.

COMMISSION GRAND GIBIER

Monsieur Fernand PATRIER, Président de la Commission Grand Gibier

Une commission doit-être le moteur du domaine qu'elle prend en charge et avec le ressenti des membres chasseurs, je pense que nous sommes sur la bonne voie. Je remercie Philippe ainsi que tous les membres de cette commission, chasseurs, personnel et élus pour leur engagement, le service technique est un apport important au sein de cette commission.

Chers amis, vous avez compris qu'en matière de gestion du grand gibier, il faut que chacun joue le jeu, sans surenchères. Nous demandons d'avoir tous les moyens sur l'espèce sanglier pour intervenir directement ou indirectement sur l'ensemble du territoire charentais. Les chasseurs n'accepteront plus d'assumer seuls la facture des dégâts. Trop de zones ne sont pas chassées ou chassables, ne sont pas entretenues et constituent des sanctuaires. Soyons clairs, trouvons des solutions, faute de quoi, à terme tout le monde devra payer.

Chers amis chasseurs, je vous souhaite une bonne année cynégétique 2019-2020 dans le respect des règles et de l'éthique de notre activité et surtout dans des conditions de sécurité poussées à leur maximum. Merci de votre attention.

A toi Gérard.

COMMISSION PETIT GIBIER

Monsieur Gérard KUHN, Président de la Commission Petit Gibier

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseresses et chasseurs,

En acceptant d'animer la commission petit gibier migrateurs, je savais que les enjeux étaient doubles. Le premier, bien évidemment, était de réhabiliter la chasse du petit gibier dans notre département. Le second, par ricochet, était de limiter l'érosion du nombre de chasseurs : 431 pour la campagne écoulée. Votre Conseil d'Administration l'a bien compris et a décidé de faire du petit gibier un objectif prioritaire.

Certes, la tâche n'est pas facile mais je suis déterminé. A la commission petit gibier, j'ai la chance de pouvoir compter sur des gens passionnés et au travers des résultats de leurs expériences, je peux affirmer que oui, réhabiliter le petit gibier est possible en Charente si les acteurs ruraux s'investissent et s'ils respectent la trilogie : qualité des lâchers, régulation des prédateurs et surtout l'aménagement de l'environnement.

Comme le soulignait notre Président, nous allons pouvoir bénéficier d'une opportunité financière de l'état relative à « l'écocontribution pour des actions en faveur de la biodiversité ». C'est aujourd'hui un événement sans précédent ! Votre fédération affectera ainsi près de 100 000 € dans des aménagements favorables au petit gibier tels que la plantation des haies, la mise en place de bandes enherbées, de couverts environnementaux et mellifères, la restauration de mares et de zones humides.

Je dois attirer votre attention sur le fait que ces actions sont concrètes, qu'elles sont favorables à l'ensemble du monde vivant et que de fait, le qualificatif du chasseur premier écologiste de France n'est pas contestable. A ce sujet, notre commission déjà s'affaire à présenter un projet départemental « Biodiversité, petit gibier et territoires » qui pourra être déposé à la au niveau national en juillet prochain.

Chers amis, la loi va précipiter la chasse dans une nouvelle ère, sortons du passéisme, croyons à l'avenir, soyons visionnaires et saisissons cette chance historique pour nos milieux naturels.

Travaux de la commission et projets

Généralisation du Carnet lièvre : c'est un outil d'évaluation des prélèvements sur l'ensemble de notre département. A moyen terme, il nous doit nous permettre d'analyser l'évolution des populations et de constituer ainsi un outil de gestion performant pour les responsables de territoires.

Décentralisation des réunions : la commission va mettre en place des réunions tournantes sur le département. Elle y voit une démarche pour développer et entretenir la proximité notamment en accompagnant nos adhérents dans leurs actions et leurs projets.

Rapprochement effectif avec les usagers de la nature : nous souhaitons élargir nos partenariats avec ceux qui partagent notre vision de l'environnement avec les agriculteurs, les forestiers, les maires, les apiculteurs... Nous serons d'ailleurs présents au salon des maires, au prochain comice agricole de Barbezieux... mais aussi aux « culturelles » au Futuroscope en juin prochain (rencontres avec le monde agricole).

Projets associatifs petit gibier : présentation du maillage des territoires concernés et plus particulièrement l'unité Terres de Groie animée par notre agent de développement Emmanuel Guillemet ; unité sur laquelle les projets sont particulièrement bien implantés. Elle constitue une

vitrine dont la commission petit gibier veut s'inspirer pour exporter ce modèle dans d'autres unités (à noter les 700 ha d'aménagement sur les 1 000 ha réalisés en 2018).

Autres territoires remarquables : Société de chasse de Houlette, de Salles d'Angles, ...

Je vous remercie de votre attention et encourage ceux, qui comme moi, croient en la mutation de la chasse, à initier des projets et à rejoindre la commission petit gibier.

SUITE DE L'INTERVENTION DE LA COMMISSION PETIT GIBIER

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

Il vient donc de vous avoir fait état de notre priorité qui est le petit gibier et la biodiversité. Ce thème permet d'introduire maintenant Monsieur Christian DANIAU, nouveau Président de la Chambre d'Agriculture. Monsieur le Président, vous connaissez parfaitement le milieu rural, vous assumez des responsabilités communales en tant qu'adjoint de la municipalité de Puyréaux et vous exercez des responsabilités au sein de la communauté de communes et du Pays Ruffécois.

Mais je sais aussi que vous n'êtes pas en reste en ce qui concerne la prise en compte de l'environnement au sein de votre exploitation agricole. Agriculteurs et chasseurs peuvent avoir des différends sur certains dossiers. Je fais partie de ceux qui pensent que ce qui nous rapproche doit toujours être plus fort. La biodiversité est un sujet pour lequel notre collaboration et notre complémentarité peuvent générer de la performance en préservant l'économie des exploitations.

Merci d'avoir accepté l'invitation des chasseurs charentais et de vous adresser à leurs représentants.

INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Monsieur Christian DANIAU, Président de la CA16

INTERVENTION DU PRESIDENT

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

Madame la Préfète nous a fait l'honneur de nous rendre visite au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente. J'ai pu, à cette occasion, lui présenter nos missions et répondre à ses questions. Je tiens à la remercier pour son écoute et l'intérêt qu'elle porte à notre activité.

Je lui ai également précisé qu'en quelques mois, nos relations avec la Direction Départementale des Territoires avaient complètement changé. Madame BAZUS, votre arrivée a permis que nous puissions travailler avec tous les partenaires de la filière cynégétique dans un climat de reconnaissance mutuelle, dans le respect des prérogatives de chacun et surtout

dans un climat de totale transparence. Notre travail commun, comme je le soulignais dans mon rapport moral, génère la performance et je vous remercie de votre important investissement pour restaurer la confiance.

A vous le micro.

INTERVENTION DE LA REPRESENTANTE DE MADAME LA PREFETE

Madame Jennifer BAZUS, Cheffe de l'unité « Eau, agriculture, chasse et pêche » à la Direction Départementale des Territoires de la Charente

Madame Jennifer BAZUS excuse Madame la Préfète ainsi que Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Charente retenues par ailleurs. Je tiens à remercier chaleureusement l'invitation du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente, Monsieur Bruno MEUNIER.

C'est un réel plaisir d'être présente ce soir parmi les chasseurs charentais pour participer à vos travaux.

Avant d'entrer plus en détail dans ma présentation, il n'est pas possible pour moi de ne pas citer Cyril CHEMINADE et Jeanine CHEURLIN-BERNARD qui pour le compte de l'Administration travaillent avec moi sur la thématique chasse, ainsi que les lieutenants de l'ovierie notre relai et appui de terrain.

Ce soir, j'ai pu noter que vous avez évoqué plusieurs thématiques importantes que je vais reprendre en substance.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) constitue l'outil central par lequel la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC), organise l'activité cynégétique du département. Il donne au monde de la chasse le moyen de porter par lui-même, politiquement et techniquement, une vision de son activité dans le cadre général du développement durable.

Il comprend sur certains points des règles impératives prévues par le code de l'environnement (règles de sécurité à la chasse, équilibre agro-sylvo-cynégétique...). La Fédération s'est attachée à mener une large concertation avec les partenaires dans un climat serein et d'écoute. C'est pourquoi, le SDGC a été approuvé par le Préfet le 28 juin 2018 pour la période 2018 à 2024 accordant ainsi sa confiance à la Fédération, tout en émettant quelques vigilances qui sont évaluées annuellement (comme les règles générales pour l'exercice de la chasse en battue du grand gibier, les modalités d'agraine ou le fonctionnement des comités locaux cynégétiques). La Fédération a par ailleurs démontré à l'occasion de la dernière Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) pour la 1^{ère} année de mise en œuvre du SDGC qu'elle était au rendez-vous pour répondre aux points de vigilance.

La gestion du grand gibier est le sujet central de la thématique « chasse » qui mobilise fortement les services de l'État et les différents acteurs concernés, notamment dans la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, équilibre dynamique que recherchent les acteurs des milieux où agriculture, sylviculture et chasse coexistent. La situation du grand gibier (sanglier, cerf et chevreuil) fait l'objet d'une attention particulière et d'un suivi minutieux au travers d'outils techniques d'amélioration de la connaissance afin de mieux les gérer et d'autant plus dans un département où la tuberculose est présente. A ce titre, j'en profite pour faire un petit

focus sur l'espèce sanglier dont l'enjeu relatif aux dégâts ou à la sécurité publique (risque routier et accident de chasse) nous a amené à mettre en place un observatoire sanglier qui s'appuie sur une démarche multi-partenariale ONF, ONCFS, gestionnaires de chasse et votre Fédération.

La réforme de la chasse et de la ruralité était souhaitée par le Président de la République. Celle-ci a été menée, dans un esprit de concertation, avec l'ensemble des parties prenantes concernées (représentants de la chasse, associations environnementales, acteurs ruraux, élus, parlementaires, syndicats), pendant plusieurs mois.

Les principaux objectifs de cette réforme globale dont certains ont déjà été évoqués par votre président sont :

- De mieux protéger la biodiversité, moderniser l'organisation de la chasse et améliorer la gestion des dégâts de gibier en considérant les enjeux des agriculteurs et des forestiers.
- Une prise en compte des attentes du monde rural avec une clarification et un renforcement de la police de l'environnement et une réorganisation des structures de l'Etat (ONCFS-AFB).
- Une gestion moderne des espèces chassées qui s'adapte chaque année à l'état de conservation des espèces, sous le pilotage de l'Etat : la gestion adaptative.
- Le maintien d'une gestion décentralisée de la chasse où les fédérations départementales sont responsabilisées sur l'ensemble de la gestion des chasseurs (préparation du permis, formation obligatoire tous les 10 ans).
- Une simplification de l'accès à la chasse pour répondre à des besoins d'accessibilité et de mobilité, exprimés par les chasseurs.

Je souhaite terminer en soulignant la qualité des échanges avec le personnel de la Fédération lors des réunions et sur le terrain. Je ne pense pas me tromper en soulignant que cette bonne synergie ne peut être que bénéfique pour tout ce qui a trait à la chasse.

Mais surtout cette entente est également vraie avec vos élus administrateurs et en particulier le Président de votre Fédération. L'Administration que je représente se félicite de ces bonnes relations qui sont un moteur dans les changements en cours.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES

Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président de l'Association des Maires de la Charente

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les administrateurs et les membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les Dianes Chasseresses,
Mesdames et Messieurs les Chasseurs,

C'est, croyez le bien, avec un réel plaisir que j'ai répondu positivement à l'aimable invitation à participer à votre assemblée générale, point d'orgue d'une saison cynégétique riche, riche de plaisirs certes, mais aussi d'innovations multiples, d'initiatives positives et d'une gestion toujours plus rigoureuse et responsable de votre fédération.

Si je vous adresse cette avalanche de satisfécits ce n'est pas parce que je partage la même passion que vous, c'est tout simplement parce que je suis fier d'appartenir à une fédération qui a su malgré les polémiques, souvent les basses attaques, porter et défendre dignement le qualificatif de chasseur. C'est pour tout cela, et grâce à vous, qu'il m'est d'autant plus aisé de faire passer vos messages à tous les maires et élus de Charente. Je me réjouis, mon cher Président, de notre partenariat.

En effet, l'association des Maires et Présidents de CDC que je préside est, et doit être à votre disposition, à la disposition d'une fédération primordiale à l'animation du territoire Charentais. En effet dans notre Charente, peut-être plus rurale que d'autres départements, les protecteurs et amateurs de la nature que vous êtes, doivent avoir des vecteurs de communication forts et l'association des Maires de Charente en est un.

J'ai écouté attentivement les interventions des différents orateurs et j'ai pu noter et apprécier votre dynamisme et la perpétuelle remise en question des actions qui sont les vôtres :

- Une communication plus performante par le biais de tous les nouveaux outils du Net,
- Une valorisation de votre revue qui maintenant arbore le sigle Nouvelle Aquitaine,
- L'utilisation de supports médiatiques divers,
- La création d'une bourse aux territoires,
- Le Permis à zéro euro,
- Un pas de plus dans la modernité avec l'utilisation d'un nouveau logiciel et les applications smartphone,
- Les Indices de changement écologique, biodiversité...

Je m'arrête car la matinée n'y suffirait pas. Vous n'avez rien oublié pour développer et valoriser votre fédération charentaise. Et puis au niveau national, pour conforter vos actions, il y a cette réforme capitale qui entrera en lice cette année. Cette réforme, qui je l'espère redonnera à la chasse toute sa place au cœur de nos territoires ruraux.

Je ne vais pas revenir sur l'aide bénéfique qui inondera ainsi toutes les Fédérations.

En fait, je pense que vous l'avez compris, le Président des Maires de Charente que je suis est avec vous, totalement, sans arrière-pensée, vous les défenseurs de nos territoires ruraux, vous les véritables acteurs de la ruralité avec nos amis agriculteurs, vous les premiers écologistes de France, vous les chasseurs qui êtes l'expression culturelle Française.

Félicitations à vous tous, Président et administrateurs en attendant le plaisir de vous rencontrer au salon des maires lors de notre Assemblée générale.

QUESTIONS DE LA SALLE

Après qu'à tour de rôle, le Président et le Trésorier aient répondu aux questions de la salle sur le petit gibier, les comptes, le prix des bracelets sanglier, le moment de la remise des décorations est venu.

REMISE DES DISTINCTIONS

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

Il convient maintenant d'honorer des serviteurs reconnus de la chasse charentaise. C'est pourquoi j'ai l'honneur de citer et d'appeler, s'ils sont présents :

- Monsieur ANDRE Robert, chasseur à la société de chasse de FONTENILLE-LONNES,
- Madame BASSET Rose-Marie, Présidente de l'Amicale des chasseurs de JUIGNAC,
- Monsieur COURJEAN Jean-Paul, membre du bureau de la société de chasse de LESTERPS,
- Monsieur RAGONNAUD Guy, administrateur de la société de chasse SAINT MEDARD-VIVILLE.

Vous êtes les forces vives du monde de la chasse. C'est votre dévouement sans faille qui est récompensé aujourd'hui. Je sais que vous faites partie de cette grande famille de bénévoles, et que vous ne comptez pas votre temps au service de votre passion.

Nous pouvons les applaudir.

CLOTURE DE LA SEANCE

Monsieur Bruno MEUNIER, Président de la FDC16

Nous voilà arrivés au terme de cette assemblée générale. Je voudrais vous dire que la chasse est constituée d'un ensemble indivisible, et je vous demande à toutes et à tous, la plus grande solidarité. Il n'y a pas de contre-sens ou de concurrence entre différentes pratiques de chasse et entre différents modes de chasse. Bien évidemment, il n'y aurait rien de pire si des divisions internes au monde de la chasse existaient ou perduraient. Soyons vigilants sur ces points, et soyons solidaires. La chasse est une sensibilité, la chasse est une manière de voir les choses, la chasse est un art de vivre. Faisons tout pour faire partager toutes ces émotions. Merci à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président de la FDC16, Bruno MEUNIER lève la séance à 21h00, après avoir convié l'assistance au pot de l'amitié, servi dans le hall, ainsi qu'au dîner pour ceux qui l'avaient réservé.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Claude PINEL,

Bruno MEUNIER